

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 338/04

AFR 25/014/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TORTURE / DÉTENTION SANS PROCÈS / PRISONNIER D'OPINION PROBABLE

ÉTHIOPIE

Omot Ojullu Abella (h), fonctionnaire âgé de 47 ans

Londres, le 17 décembre 2004

Selon les informations reçues, l'état de santé d'Omot Ojullu Abella est très préoccupant. Le 13 décembre 2004, il aurait en effet été violemment frappé à coups de barre de fer et de crosse de fusil dans la prison de Gambella, dans le sud-ouest de l'Éthiopie. Il souffre, semble-t-il, de blessures à la tête, dans le dos et sur un bras et il ne serait pas autorisé à recevoir des soins médicaux.

Omot Ojullu Abella pourrait être un prisonnier d'opinion. Il avait été arrêté un an plus tôt, le 13 décembre 2003, juste avant que n'aient lieu le massacre et les arrestations en masse de membres de l'ethnie Anuak dans la ville de Gambella, la capitale de la région de Gambella. Son frère, Okuch Ojullu Abella, a été tué lors de ces violences. Plusieurs centaines de personnes arrêtées à ce moment-là sont toujours incarcérées dans la prison de Gambella. Elles sont détenues au secret et sans jugement. Un grand nombre d'entre elles ont été torturées ou maltraitées et pourraient être des prisonniers d'opinion.

Omot Ojullu Abella aurait été battu en représailles à des événements commémoratifs organisés par des membres de l'ethnie Anuak exilés aux États-Unis. À Gambella, le gouvernement a interdit toute manifestation ou commémoration.

Omot Ojullu Abella est le responsable du département de l'administration et des finances au sein du Bureau de la santé du gouvernement régional. Il est également un opposant pacifique de premier plan au gouvernement régional et fédéral. Il milite au sein d'un parti politique qu'il a co-fondé en vue des élections de 2000, le Congrès démocratique populaire de Gambella. En 2000, il a été maintenu en détention sans procès pendant un an.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Entre le 13 et le 15 décembre 2003, des groupes de « *montagnards* » civils (des personnes originaires des régions de l'Amhara et du Tigré, en Éthiopie) et des soldats de l'armée fédérale auraient tué des centaines de membres de l'ethnie Anuak (également appelée Anywaa) dans la ville de Gambella. Le gouvernement a mené une enquête sur ces faits. Selon ses résultats, ces violences ont été déclenchées par le meurtre de huit personnes perpétré, semble-t-il, par un groupe armé Anuak le 13 décembre. Parmi les huit victimes se trouvaient trois membres du personnel de l'organisation du gouvernement fédéral chargée des réfugiés et un policier. Selon les informations reçues, la police régionale a exposé au public les corps mutilés de ces huit personnes, ce qui a entraîné trois jours de violences ethniques. L'enquête indique que 65 personnes ont été tuées et 75 autres blessées par des civils et des soldats, et que 500 maisons ont été incendiées et pillées.

Des témoins et des survivants ont cependant affirmé que plusieurs centaines d'Anuak, y compris des fonctionnaires, des enseignants et des étudiants, ont été abattus ou tués à coups de couteau ou de machette. De plus, de nombreuses femmes ont été violées. Des dizaines de milliers d'Anuak ont été déplacés et un grand nombre ont fui au Soudan avant que l'armée ne rétablisse l'ordre quelques jours plus tard. Des centaines de membres de cette ethnie ont également été arrêtés et torturés, et ils se trouvent toujours en détention sans inculpation ni procès. À la connaissance d'Amnesty International, personne n'a été inculpé dans cette affaire de massacre.

La situation demeure tendue dans la région. De nombreuses autres personnes auraient été tuées par l'armée au cours de l'année écoulée. Vingt-huit dirigeants du Congrès démocratique populaire de Gambella, parmi lesquels Okello Nyigelo Olam, ancien gouverneur de la région, sont maintenus en détention sans procès à Addis-Abeba. Il pourrait s'agir de prisonniers d'opinion.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible, par fax ou par courrier express, aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Omot Ojullu Abella a été torturé dans la prison de Gambella le 13 décembre 2004 ;
- demandez instamment qu'il reçoive d'urgence des soins médicaux, y compris à l'hôpital, et qu'il soit autorisé à entrer en contact avec sa famille, ainsi qu'avec un avocat et un médecin de son choix ;
- dites-vous préoccupé par le fait qu'il pourrait être un prisonnier d'opinion, arrêté pour son opposition, pourtant non violente, au gouvernement, et demandez instamment que cet homme et toutes les autres personnes arrêtées en décembre 2003 soient ou bien inculpés d'une infraction prévue par la loi et jugés équitablement dans les meilleurs délais conformément aux normes internationales, ou bien relâchés ;
- demandez qu'une enquête indépendante et impartiale soit menée sur le traitement et la situation juridique de plusieurs centaines de personnes arrêtées en même temps qu'Omot Ojullu Abella au cours des violences ethniques qui ont été marquées par le massacre de membres de l'ethnie Anuak, entre le 13 et le 15 décembre 2003.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

Mr Harke Haroye
Minister of Justice
Ministry of Justice
P O Box 1370
Addis Ababa, Éthiopie
Fax : +251 1 520 874

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre des Affaires fédérales :

Mr Abay Tsehaye
Minister for Federal Affairs
Ministry for Federal Affairs
P O Box 1031
Addis Ababa, Éthiopie
Fax : +251 1 552 030

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Responsable de la police au niveau fédéral :

Mr Workneh Gebeyehu
Ministry of Federal Affairs
P O Box 1031
Addis Ababa, Éthiopie

Formule d'appel : *Dear Commissioner, / Monsieur,*

COPIES À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi
Prime Minister
Office of the Prime Minister
P O Box 1031
Addis Ababa, Éthiopie
Fax : +251 1 552 020

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Premier ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 28 JANVIER 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*